

Belgique



Capitale	Bruxelles
Langue(s)	Français / Flamand
Monnaie	Euro
Superficie	35 528 km ²
Population	10 438 453 habitants
Densité de la population	341,9 Habitants / km ²
PIB (2011)	529 000 Millions \$
Parc automobile en 2016	7 175 062
Longueur du réseau routier	151 372 kms
Nb de véhicule pour 1000 habitants	7175
Fuseau horaire	GMT +1
Nombre de tués sur la route en 2009	1067

La Belgique est un État fédéral divisé en trois régions: la Flandre, néerlandophone, au nord; la Wallonie, francophone, au sud; et Bruxelles, capitale bilingue où le français et le néerlandais sont des langues officielles. Dans l'est du pays, 70 000 personnes forment également une petite minorité germanophone.

Le paysage belge est très varié: 67 kilomètres de côtes et de plaines côtières le long de la mer du Nord, un plateau central, et des collines et forêts dans la région de l'Ardenne, dans le sud-est.

Bruxelles accueille plusieurs organisations internationales: la plupart des institutions européennes y sont installées, et l'OTAN y a son siège. La Belgique, indépendante depuis 1830, est une monarchie constitutionnelle. Les deux chambres du Parlement sont la Chambre des représentants, d'une part, dont les membres sont élus pour quatre ans au maximum, et le Sénat, la chambre haute, d'autre part, dont les membres sont soit élus, soit cooptés. La composition politique de la Belgique amène généralement les gouvernements à diriger en coalition.

Parmi les Belges les plus connus, on peut citer Georges Rémi (Hergé), père du héros de bande dessinée Tintin, les écrivains Georges Simenon et Hugo Claus, l'auteur et interprète Jacques Brel, et le cycliste Eddy Merckx. Des peintres tels que James Ensor, Paul Delvaux ou René Magritte sont les successeurs modernes de Rubens et des autres maîtres flamands de jadis.

La Belgique est réputée pour ses chocolats qui font les délices du monde entier. Les Belges adorent les moules servies avec des frites, qui seraient, si l'on en croit la légende, une invention belge. Le pays produit également plus de 1 000 bières différentes.

L'expertise automobile en Belgique

La Belgique est le pays où le réseau routier est le plus dense au monde avec ses 4,89 km/km². Son parc automobile des voitures particulières est d'un peu plus d'une voiture pour deux habitants. Véritable carrefour de l'Europe, le nombre d'accidents de la route y est donc élevé. L'obligation de s'assurer en responsabilité civile date de 1956 mais l'expert automobile existait bien avant cela, puisque l'UPEX fêtera bientôt son 90ème anniversaire. La profession est réglementée par une loi depuis 2007. Pour être inscrit à l'Institut des Experts, le candidat doit être porteur soit d'un diplôme ou d'un master d'ingénieur civil ou industriel, soit d'un diplômé ou d'un bachelier en moteurs thermiques et expertise, en expertise automobile, en mécanique ou électromécanique ou d'un diplôme délivré par tout autre établissement reconnu de niveau comparable à ceux qui délivrent les diplômes précités ou par un jury d'Etat, des Communautés ou des Régions. La loi définit sans équivoque la profession et par le fait même énumère toutes les tâches qui, pour compte d'autrui, ne peuvent être accomplies que par un expert en automobile, à savoir :

- L'évaluation des véhicules et la vérification de leur conformité aux lois et règlements ainsi que l'identification et la description de ces véhicules;
- Toute recherche et analyse de nature technique susceptible de déterminer les circonstances et les causes des sinistres dans lesquels sont impliqués un ou plusieurs véhicules et permettant la détermination des responsabilités qui y sont liées;
- La détermination de l'usure, des dommages, vices et avaries ainsi que des anomalies de fonctionnement dont les véhicules sont affectés;
- La détermination des causes des éléments repris au point précédent;
- L'estimation du préjudice matériel subi du fait des dommages aux véhicules;
- La détermination des travaux et modes de réparation propres à assurer la mise ou la remise en état d'un véhicule, l'estimation de leur coût et la vérification de leur bonne exécution;
- L'appréciation technique du bien-fondé de l'immobilisation d'un véhicule et la détermination de la durée de celle-ci;
- La rédaction d'un rapport motivé d'exécution de la mission confiée.

Une des caractéristiques de la profession en Belgique est l'utilisation par tous les protagonistes du même outil de chiffrage et des sous-produits développés par la société qui en assure le développement.

Associations Professionnelles



Dernière mise à jour
29 Juillet 2016